
Hommage d'un chant populaire pour la fête de la Raison par Noël, mis en musique par Boyeldieu fils, en annexe de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage d'un chant populaire pour la fête de la Raison par Noël, mis en musique par Boyeldieu fils, en annexe de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 139-140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38329_t1_0139_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nomiques et météorologiques, pour les calculs de la connaissance des temps, et autres ouvrages tendants à perfectionner la navigation.

Art. 9.

Il y aura un hydrographe dans chaque port de la République; il y enseignera publiquement les sciences nécessaires aux marins.

Art. 10.

Les différents instituteurs ci-dessus désignés pour remplir le dernier degré d'instruction, seront salariés par la République.

Art. 11.

L'enseignement libre des sciences et arts non désignés par le présent décret, n'est pas aux frais de la République.

Art. 12.

Néanmoins, les jeunes gens qui auraient des dispositions bien prononcées pour quelque art ou science dont l'enseignement n'est pas salarié, pourront, sur l'attestation de l'instituteur qui leur aura donné les premiers éléments desdits arts et sciences, et sur celle du conseil général de la commune ou section, obtenir, dans les cas seulement où ils appartiendront à des parents hors d'état de fournir au développement de leurs heureuses dispositions, un secours annuel d'encouragement pendant un nombre d'années déterminé.

SECTION V.

Moyens généraux d'instruction.

Art. 1^{er}.

Il sera formé dans chaque chef-lieu des communes les plus peuplées de la République, une bibliothèque, un musée, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet d'instruments de physique expérimentale; et, auprès de chaque hospice, un jardin pour la culture des plantes usuelles.

Art. 2.

Ces établissements seront ouverts au public deux fois par décade.

Art. 3.

Les citoyens qui cultivent quelque art ou science relatifs à ces établissements, y seront admis chaque jour, en présentant leur carte civique.

Art. 4.

Les citoyens qui désireraient ouvrir des cours de physique expérimentale ou d'histoire naturelle, et qui n'auraient pas les moyens de se procurer les objets et instruments nécessaires à cet effet, pourront, sous leur responsabilité et du consentement de la municipalité et du conseil général de la commune, donner leurs leçons dans les cabinets nationaux.

Art. 5.

Ces établissements nationaux sont sous la surveillance immédiate des municipalités.

Art. 6.

Il sera établi dans chacun d'eux un surveillant particulier, aux frais de la République.

Aperçu général des dépenses annuelles, nécessaires pour l'exécution du plan proposé.

Premier degré d'instruction....	26,000,000
Dernier degré d'instruction.....	2,000,000
Moyens généraux d'instruction..	2,000,000
Total.....	<u>30,000,000</u>

III.

CHANT POPULAIRE POUR LA FÊTE DE LA RAISON
PAR S.-B.-J. NOEL, MIS EN MUSIQUE PAR
BOYELDIEU FILS (1).

(Suit le texte de ce chant, d'après le Bulletin de la Convention (2).

CHŒUR

Nation libre, peuple franc,
Vois de la liberté triompher le génie;
Forge de tes fers teints de sang,
Que l'acier des combats frappe la tyrannie.

VOIX seule.

La liberté sourit aux menaces du sort,
Et s'armant d'une pique aux jours de ses batailles.

CHŒUR

L'épouvante au teint pâle et l'inflexible mort
Semant devant ses pas de longues funérailles.

GRAND CHŒUR.

Le bronze vomit le trépas;
Le vil sang des hordes d'esclaves
Rougit le fer de nos soldats,
Courage, amis, peuple de braves
Tout à la fois franc et romain,
Emule des héros du Tibre,
Si tu dois vaincre, sois humain;
Mais s'il te faut mourir, meurs libre.

CHŒUR.

Du triomphe déjà n'entends-je point les chants?
L'injuste pouvoir tremble, il se trouble et chancelle.
Il voit des légions de ses guerriers mourants
Descendre à flots pressés dans la nuit éternelle.

Nation libre, etc.,

Ceint de lauriers teints de sang,
Jouis de tes succès, liberté! tu l'emportes,
Salut mille fois, peuple franc.
Le despotisme a vu succomber ses cohortes,
Enfants de la victoire, à des concerts plus doux,
Faites servir le clairon de la guerre.
Offrez une fête à la terre.
Les préjugés vaineux tombent à vos genoux.

(1) Ce chant n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 18 frimaire; mais il est inséré en entier dans le *Bulletin* de cette séance.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 8^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 8 décembre 1793).

VOIX seule.

La France debout vous contemple,
Hymne de gloire à l'Éternel !
Le globe entier voit à son temple.

Un cœur pur, voilà son autel,

Charme des fêtes populaires,
Annonce à la postérité
Que nous sommes autant de frères } *Bis,*
Qu'unît la sainte égalité. } *en refrain.*

La raison parle et nous éclaire,
Le fanatisme est abattu,
Liberté, que ton sanctuaire
Soit le temple de la vertu.

Charme des fêtes, etc.,

Peuple, ta cause est triomphante,
Le sacerdotisme n'est plus,
Et la tyrannie expirante
S'épuise en efforts superflus.

Charme des fêtes, etc.

L'erreur s'envole comme un songe
Devant le souffle du matin,
Il ne reste plus du mensonge
Qu'un souvenir faible et lointain.

Charme des fêtes populaires,
Transmets à la postérité,
Que nous sommes autant de frères } *Bis,*
Qu'unît la sainte égalité } *en refrain*

GRAND CHŒUR.

Salut, peuple français, honneur à ta mémoire !
Accord fraternel et touchant,
Passe aux âges futurs et porte-leur la gloire.
Un jour l'homme reconnaissant,
L'Europe et l'Univers heureux par sa victoire
Ne l'appelleront plus que Temple bienfaisant.

IV.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE A LA COMMISSION
DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENTS
DE LA RÉPUBLIQUE, LE 10 FRIMAIRE, L'AN II
DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET IMPÉRISSABLE,
PAR LE CITOYEN MARCHAND, AGENT DE LA
COMMISSION DES SUBSISTANCES ET APPRO-
VISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE, DANS
LES DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET DE
LA SOMME (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*
et des *Décrets* (2).

Frères et amis,

La liberté est la source de toutes les vertus ;
elle élève l'homme au-dessus de sa propre
nature, remplace la faiblesse par le courage...
fait des héros !

Je cède au sentiment profond que j'éprouve ;
et quoique je vous aie promis d'attendre mon
retour pour vous rapporter ce que je sens, ce
qu'il me sera impossible d'exprimer, il faut
que la République entière ne tarde pas plus

(1) La lettre du citoyen Marchand n'est pas men-
tionnée au procès-verbal de la séance du 18 frimaire
an II ; mais elle est indiquée, par le *Journal des*
Débats et des Décrets, comme appartenant à cette
séance.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire
an II, n° 451, p. 334).

longtemps à connaître ce que peut l'amour
de la patrie sur des hommes libres.

Une partie des sept navires arrivés à Calais,
pour le compte de la République, n'avait pu
aborder le rivage faute d'eau. On semble
craindre que les grains qui y sont renfermés,
ne s'échauffent et ne périssent... Je m'élance
à la tribune ; je parle au nom du Salut public...
et le plus morne silence règne.

Républicains, les navires qui sont dans
votre port peuvent, dit-on, appréhender la
perte des grains qu'ils renferment... Il ne
manque que des bras pour les décharger...
Allons, que chacun de nous saisisse sans plus
tarder, un sac... une brouette... un panier...
ce qu'il trouvera... Volons à l'instant à la mer,
arrachons-lui la subsistance de nos frères, dont
elle est chargée. Nous n'avons ni chevaux,
ni voitures... nous suppléerons à tout... Nous
sommes Français ; il s'agit d'affermir la liberté !...

Un mouvement spontané fait lever l'assemblée
toute entière. On ne se permet plus de parler,
on agit. Administrés, administrateurs, tous
travaillent avec un zèle infatigable, et dans un
moment les vaisseaux sont déchargés, au milieu
des cris perçants de *Vive la République ! Vive*
la Montagne !

Que ce spectacle était attendrissant ! Le vieil-
lard, suranné et infirme, traînant sa brouette ;
la femme timide serrant dans son tablier le
dépôt précieux que ses forces lui permettent
de porter ; le citoyen vigoureux pliant sous
le poids des sacs, et tous répétant cent fois
avec un courage héroïque, ce dur et pénible
exercice. Tel est, frères et amis, le tableau
que je vous présente. Il a arraché des larmes
à ma sensibilité... et les vôtres s'y mêleront,
j'en suis sûr.

Les habitants de Calais ont des droits à la
reconnaissance publique ; je les réclame pour
eux, et je vous abandonne, citoyens, le plaisir
de rapporter aux représentants de la nation
française une conduite aussi républicaine.

Pour moi, frères de Révolution, glorieux
d'être employé pour la République, je déploie
partout la fureur républicaine que vous me
connaissez. Je poursuis les accapareurs et les
empoisonneurs publics ; et je fais mon devoir !

Je vous ai mille obligations de m'avoir fourni
une aussi belle occasion d'être utile à ma patrie.

Salut et fraternité.

Signé : MARCHAND, président du comité de
surveillance du département de Paris, com-
missaire de la Commission.

Pour copie conforme :

Signé : TISSOT, secrétaire général
de la Commission.

V.

PÉTITION DES EX-ADMINISTRATEURS
DU FINISTÈRE (1).

Les ex-administrateurs et secrétaires du
département du Finistère, présentement détenus
en la maison d'arrêt à Rennes, demandent
à jouir de leur liberté provisoire, comme cinq de

(1) *Bulletin de la Convention nationale* du 8^e jour
de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (dimanche
8 décembre 1793).